



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le 2 novembre 2005

La Commission d'enquête sur Cornwall reçoit 13 demandes de qualité pour agir

(Cornwall - ONTARIO) La Commission d'enquête sur Cornwall a reçu, à ce jour, treize demandes de qualité pour agir, dont une grande partie contenait également une demande de financement.

Les demandes seront entendues à partir du 7 novembre 2005, à Cornwall (Ontario), devant le juge G. Normand Glaude, commissaire. Les audiences commenceront à 10 h, dans la salle des audiences de la Commission d'enquête sur Cornwall, au 709, rue de la Fabrique, à Cornwall.

Les demandes de qualité pour agir et les demandes de qualité pour agir et de financement ont été présentées par des particuliers et des organismes à la suite de la publication d'un avis d'audience. Pour prendre ses décisions concernant les demandes de qualité pour agir, le commissaire doit évaluer à quel point le candidat démontre un « intérêt direct et profond » pour la question qu'examine la Commission. Les candidats qui obtiennent qualité pour agir ont le droit de participer aux instances et de soumettre des observations conformément aux modalités établies par le commissaire.

La Commission d'enquête sur Cornwall a été créée par décret. Son mandat est de mener une enquête sur la réponse du système de justice et d'autres institutions publiques, ainsi que sur l'interaction de cette réponse avec celle des autres secteurs publics et communautaires, en ce qui a trait à :

- (a) des allégations de mauvais traitements envers des jeunes qui ont eu lieu dans la région de Cornwall, et d'examiner les politiques et pratiques qui existaient à l'époque pour répondre à de telles allégations,
- (b) la création et l'élaboration de politiques et pratiques qui ont été conçues pour améliorer la réponse aux allégations de mauvais traitements,

et de présenter un rapport sur les résultats de l'enquête afin de formuler des recommandations visant à améliorer l'intervention dans des circonstances semblables. La Commission enquêtera aussi sur les processus, services ou programmes susceptibles de favoriser le rétablissement de la population et la réconciliation à Cornwall, et publiera un rapport à cet égard.

Des renseignements régulièrement mis à jour sont consultables sur le site Web de la Commission d'enquête à : www.enquetecornwall.ca.

- 30 -

Renseignements :

Marie-Josée Lapointe

(613) 244-5777